

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 24 septembre 2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 30 septembre 2024

### MARCHÉS PUBLICS - PRÉVALEC - FOURNITURE DE COLONNES AÉRIENNES ET ENTERRÉES POUR LE TRI DES EMBALLAGES - PAPIERS, VERRE ET ORDURES MÉNAGÈRES - APPROBATION DES ACCORDS-CADRES

#### Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Aurore NADAL, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Romain DUPEYROU, Cédric BOUCHET pouvoir à Emmanuel EXPOSITO, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Dominique SIX, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Guillaume JUIN pouvoir à Eric PERSAIS, Lucien-Jean LAHOUSSE pouvoir à Thibault HEBRARD, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Nicolas ROBIN pouvoir à Gérard LEFEVRE, Mélina TACHE pouvoir à Florent SIMMONET, Florence VILLES pouvoir à Rose-Marie NIETO, Valérie VOLLAND pouvoir à Jeanine BARBOTIN, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

#### Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

#### Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Yvonne VACKER.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024**

#### **MARCHÉS PUBLICS - PRÉVALEC - FOURNITURE DE COLONNES AÉRIENNES ET ENTERRÉES POUR LE TRI DES EMBALLAGES - PAPIERS, VERRE ET ORDURES MÉNAGÈRES - APPROBATION DES ACCORDS-CADRES**

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Le 29 juin 2023, le Conseil d'Agglomération a autorisé le lancement de l'appel d'offres pour l'acquisition de colonnes aériennes d'apport volontaire.

Il a autorisé la signature de l'accord-cadre à lot unique, sur la base d'une estimation de 1 000 000 € HT sur 4 ans reconduction éventuelle comprise.

L'objet de cette consultation ne tenait pas compte d'un besoin de colonne enterrées (fourniture, livraison et installation) référencé dans la même nomenclature achat. Un second lot a été ajouté à la consultation.

L'estimation initiale étant par ailleurs erronée, le montant maximum des deux lots a été redéfini.

Ainsi, l'autorisation de signer l'accord-cadre donné par le Conseil dans sa délibération du 29 juin 2023, doit être complétée par une délibération d'approbation des marchés pour tenir compte de ces changements.

Après déroulement de la procédure, sous la forme d'un appel d'offres ouvert divisé en deux lots, les accords-cadres ont été attribués comme suit :

- Le lot 1 « Fourniture et livraison de colonnes aériennes métalliques destinées à la collecte des déchets des ordures ménagères, du multilatéraux et du verre » a été attribué à la société ASTECH (68 – ENSISHEIM). Le montant maximum contractuel de commande est fixé à 1 300 000 € HT sur 48 mois ;
- Le lot 2 « Fourniture, livraison et installations de colonnes enterrées destinées à la collecte du multi-matériaux, du verre, des ordures ménagères, hors génie civil » a été attribué à la société ASTECH (68 – ENSISHEIM). Le montant maximum contractuel de commande est fixé à 1 300 000 € HT sur 48 mois.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les accords-cadres décrits ci-dessus et autorise leur signature ainsi que tout document y afférent

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Sophie BOUTRIT**

**Claude BOISSON**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**